



**Objet : Convocation d'un conseil municipal de façon dématérialisée**

Saint-Fargeau-Ponthierry, le 2 mai 2020

A l'attention de monsieur Jérôme Guyard,  
Maire de Saint-Fargeau-Ponthierry

Monsieur le maire,

**Le 16 mars**, le président de la République annonçait le confinement généralisé en lien avec la crise sanitaire du coronavirus, crise d'une ampleur inédite.

**Le 20 mars**, le groupe Transition vous écrivait pour vous proposer d'associer l'ensemble des élus du conseil municipal à cette gestion de crise et ce, dans l'esprit d'union nationale affirmée. Le 26 mars une réponse de votre part, sous forme de polémique, rejetait clairement notre proposition.

**Le 27 mars, le ministre de l'Intérieur vous écrivait, ainsi qu'à tous les maires de France**, en détaillant les nouvelles dispositions concernant le second tour des municipales, dispositions fixées par la loi d'urgence sanitaire du 23 mars. Des informations essentielles y sont fixées, comme la prorogation du mandat des élus en fonction, les dates possibles du second tour ou encore les nouvelles dispositions financières qui en découlent.

Le ministre de l'intérieur demandait alors à chaque maire de France de transmettre l'information à tous les élus du conseil municipal ainsi qu'aux candidats du premier tour :

***« Je vous remercie de bien vouloir faire part de ces dispositions aux membres de votre conseil municipal, ainsi qu'aux candidats élus ou en lice pour le second tour dans votre commune. »***

**Christophe Castaner**

**Dans la totalité des communes de France cela a été transmis** à tous les élus en place, mais aussi, conformément aux préconisations officielles, aux candidats non élus à ce jour mais susceptibles de se présenter au second tour du fait des résultats du 1er tour des élections municipales.

**A Saint-Fargeau-Ponthierry, cela n'a pas été le cas.** Cette information nous a été transmise par une autre commune. Il est bien regrettable que vous ayez décidé de ne pas diffuser ces éléments.

**Le 2 avril**, dans la perspective de la publication d'un magazine municipal, vous avez demandé aux élus d'opposition de vous transmettre leur rubrique et ce, conformément aux obligations de la loi et au règlement intérieur voté en conseil municipal. Bien qu'ayant rendu notre texte dans les délais pourtant très contraints, les Féréopontains n'en n'auront pas connaissance. Alors que vous publiez votre éditorial, vous avez décidé arbitrairement de censurer notre texte en faisant disparaître notre rubrique, contrairement aux obligations légales. Nous vous rappelons que vous avez été déjà condamné le 5 octobre 2016 pour ces mêmes raisons et que les tribunaux étudient en ce moment les nouvelles entraves à la législation qui se multiplient dans votre communication depuis un an.

**Nous sommes début mai**, soit un mois après l'ordonnance n° 2020-391 datée du 1er avril, signée par le Premier ministre. Celle-ci redéfinit, en les élargissant, les pouvoirs des maires pendant la crise sanitaire. Mais cette extension exceptionnelle des pouvoirs du maire avait une contrepartie et une seule : celle de communiquer à tous les élus du conseil municipal les décisions que le maire est amené à prendre.

A ce jour, **nous n'avons toujours pas reçu la moindre information de votre part**. Que faut-il en déduire ? Soit aucune décision n'a été prise depuis un mois, ce qui est inquiétant vue la période, soit des décisions ont été prises, mais comme d'habitude en catimini, avec le choix de n'en faire aucune communication.

**Aussi, les élus du groupe Transition vous demandent de convoquer, dans le délai d'un mois, un conseil municipal dématérialisé, comme l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 de la loi d'urgence sanitaire le permet.**

De nombreuses communes ont déjà engagé cette démarche. Ce serait un bon moyen de faire le point pour les Féréopontains qui se posent légitimement moult questions sur la crise sanitaire sur la commune, sur la gestion de la ville actuellement et sur la période à venir, dont notamment la question du déconfinement.

L'ensemble des élus de notre groupe reste à votre disposition pour contribuer, au-delà de toutes divergences, à la bonne réalisation de cet objectif de transparence, essentiel pour tous les citoyens de Saint-Fargeau-Ponthierry.

Ne doutant pas que vous saurez relayer positivement cette demande, veuillez recevoir nos salutations distinguées.

*Les élus du groupe Transition*

*Lionel Walker - Séverine Félix Boron - Jeannine Jouanin - Denis Puglièse  
Véronique Giannotti - Philippe Boury - Zine Eddine Mjati*

Copie à :

Monsieur Thierry Coudert, préfet de Seine-et-Marne